



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Affaire suivie par : Anne Kientzler
Service Eau, Natre et Risques / Suivi et accompagnement
des politiques de l'eau et de la nature
Tél : 04 78 63 11 22
Courriel : anne.kientzler@rhone.gouv.fr

Lyon, le 13 AOUT 2026

Le Préfet de la région Auvergne - Rhône - Alpes
Préfet du Rhône

à

Mesdames et Messieurs les maires
des communes listées in fine

Objet : Révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée

P J : Arrêtés de désignation et de délimitation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée

La procédure de révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole engagée en 2025 dans le bassin Rhône-Méditerranée vient de s'achever avec la signature des arrêtés de désignation et de délimitation des zones vulnérables que vous trouverez ci-joints.

Ceux-ci désignent 1808 communes, classées en tout ou partie, en zones vulnérables sur le bassin Rhône-Méditerranée, soit 100 de moins qu'en 2021. Ces arrêtés, publiés au registre des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes, font suite à une phase de concertations réalisée d'octobre à décembre 2025 et à une phase de consultations qui s'est tenue de mai à juillet 2026.

Pour plus d'informations sur la procédure, je vous invite à prendre connaissance des éléments publiés sur le site Internet du bassin Rhône-Méditerranée : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

Votre commune figure dans l'annexe de l'arrêté n°2026-214 du 30 juillet 2026 portant désignation des zones vulnérables pour le bassin Rhône-Méditerranée. Son territoire est par conséquent classé en totalité ou partiellement en zone vulnérable.

Aussi, je vous demande de bien vouloir afficher en mairie et de façon permanente l'arrêté en question et son annexe, ainsi que l'arrêté n°26-215 du 30 juillet 2026 portant délimitation infra-communale des zones vulnérables pour les communes dont seules certaines sections cadastrales sont classées. Vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage attestant de cette formalité.

Ce classement en zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole emporte, pour les exploitants agricoles disposant de terres ou de bâtiments d'élevage en zone vulnérable, l'obligation de respecter les mesures des programmes d'actions national et régional nitrates.

Pour plus d'information sur ces programmes, je vous invite à consulter le site internet de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-transition-ecologique-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Directive-Nitrates/Reglementation-nitrates-en-vigueur-dans-les-zones-vulnerables-a-partir-de-la-campagne-culturelle-2024-2025>

Pour le Préfet et par délégation,

Le Préfet,
Secrétaire général,
~~Préfet délégué pour l'égalité des chances~~

Fabrice ROSAY

Liste des communes du Rhône classées totalement ou partiellement en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Rhône-Méditerranée

Code INSEE	Commune	Quotité de classement
69008	Ancy	partiellement
69010	L'Arbresle	en totalité
69014	Aveize	en totalité
69019	Belleville-en-Beaujolais	partiellement
69021	Bessenay	en totalité
69022	Bibost	partiellement
69027	Brignais	partiellement
69028	Brindas	partiellement
69029	Bron	en totalité
69030	Brullioles	partiellement
69031	Brussieu	en totalité
69032	Bully	en totalité
69033	Cailloux-sur-Fontaines	en totalité
69034	Caluire-et-Cuire	en totalité
69043	Chaponost	partiellement
69045	Charentay	partiellement
69050	Châtillon	partiellement
69051	Chaussan	en totalité
69057	Chevinay	en totalité
69061	Cogny	en totalité
69067	Courzieu	en totalité
69080	Échalas	partiellement
69083	Éveux	en totalité
69085	Fleurieu-sur-Saône	en totalité
69086	Fleurieux-sur-l'Arbresle	partiellement
69087	Fontaines-Saint-Martin	en totalité
69088	Fontaines-sur-Saône	en totalité
69091	Givors	partiellement
69092	Gleizé	partiellement
69095	Grézieu-le-Marché	en totalité
69098	Les Halles	en totalité
69105	Lacenas	en totalité
69115	Limas	partiellement
69131	Messimy	en totalité
69132	Meys	en totalité

69136	Montagny	partiellement
69141	Mornant	partiellement
69143	Neuville-sur-Saône	en totalité
69145	Odenas	en totalité
69157	Vindry-sur-Turdine	partiellement
69167	Rivolet	partiellement
69168	Rochetaillée-sur-Saône	en totalité
69170	Rontalon	partiellement
69171	Sain-Bel	en totalité
69173	Sarcey	partiellement
69175	Savigny	en totalité
69176	Soucieu-en-Jarrest	en totalité
69177	Sourcieux-les-Mines	partiellement
69178	Souzy	en totalité
69179	Beauvallon	en totalité
69197	Saint-Étienne-des-Ouillères	partiellement
69200	Saint-Forgeux	partiellement
69201	Sainte-Foy-l'Argentière	en totalité
69203	Saint-Genis-l'Argentière	en totalité
69206	Saint-Georges-de-Reneins	partiellement
69208	Saint-Germain-Nuelles	en totalité
69216	Saint-Julien-sur-Bibost	partiellement
69218	Saint-Lager	partiellement
69219	Saint-Laurent-d'Agnay	en totalité
69220	Saint-Laurent-de-Chamousset	partiellement
69225	Saint-Marcel-l'Éclairé	partiellement
69228	Chabanière	partiellement
69231	Saint-Pierre-la-Palud	en totalité
69234	Saint-Romain-de-Popey	en totalité
69236	Saint-Romain-en-Gier	en totalité
69241	Taluyers	partiellement
69243	Tarare	partiellement
69249	Thurins	partiellement
69252	Trèves	partiellement
69256	Vaulx-en-Velin	en totalité
69259	Vénissieux	en totalité
69264	Villefranche-sur-Saône	partiellement
69265	Ville-sur-Jarnioux	partiellement
69269	Yzeron	partiellement
69270	Chaponnay	en totalité

69271	Chassieu	en totalité
69272	Communay	partiellement
69273	Corbas	en totalité
69275	Décines-Charpieu	en totalité
69276	Feyzin	partiellement
69277	Genas	en totalité
69278	Genay	en totalité
69279	Jonage	en totalité
69280	Jons	en totalité
69281	Marennes	en totalité
69282	Meyzieu	en totalité
69283	Mions	en totalité
69284	Montanay	en totalité
69285	Pusignan	en totalité
69286	Rillieux-la-Pape	en totalité
69287	Saint-Bonnet-de-Mure	en totalité
69288	Saint-Laurent-de-Mure	en totalité
69289	Saint-Pierre-de-Chandieu	en totalité
69290	Saint-Priest	en totalité
69291	Saint-Symphorien-d'Ozon	en totalité
69292	Sathonay-Camp	en totalité
69293	Sathonay-Village	en totalité
69294	Sérézin-du-Rhône	en totalité
69295	Simandres	en totalité
69296	Solaize	en totalité
69298	Toussieu	en totalité
69299	Colombier-Saugnieu	en totalité